

DOCUMENT UNIQUE

D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

"SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE - CRECHE"



OBJECTIF

Mettre en œuvre des mesures de prévention visant à éliminer, ou à défaut à diminuer des risques conformément aux principes généraux de prévention dans le cadre de la mise en place d'un plan d'actions.

NOM Prénom du responsable :

Activité de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel :

Email :

DATE DE CREATION :		<u>Signature du Responsable :</u>
-----------------------	--	-----------------------------------

DATE DE 1 ^{ère} MISE A JOUR :		<u>Signature du Responsable :</u>
---	--	-----------------------------------

DATE DE 2 ^{ème} MISE A JOUR :		<u>Signature du Responsable :</u>
---	--	-----------------------------------



SOMMAIRE

<i>Cadre Juridique.....</i>	<i>p.3</i>
<i>Démarche méthodologique.....</i>	<i>p.4</i>
<i>L'Etablissement.....</i>	<i>p.5</i>
<i>Liste des Organismes de contrôle, de prévention et de formation.....</i>	<i>p.6</i>
<i>Document d'évaluation des risques professionnels.....</i>	<i>p.7</i>
<i>RISQUES GENERAUX.....</i>	<i>p.7</i>
<i>Personnel Administratif.....</i>	<i>p.11</i>
<i>Personnel Petite Enfance.....</i>	<i>p.14</i>
<i>Personnel d'Entretien.....</i>	<i>p.19</i>
<i>Synthèse plan d'actions.....</i>	<i>p.24</i>
<i>Glossaire.....</i>	<i>p.28</i>

CADRE JURIDIQUE

Ce document demeure sous la responsabilité entière de l'employeur. Il doit faire l'objet d'une mise à jour au moins annuelle et doit être réactualisé en cas d'aménagement important modifiant les conditions de travail.

- **Directive Européenne** : (Directive-Cadre n°89/391/CEE du 12/06/1989) définit les principes fondamentaux de la protection des travailleurs. Elle a placé l'évaluation des risques professionnels au sommet de la hiérarchie des principes de prévention. La loi n°91-1414 du 31/12/1991 a permis de transposer la directive Européenne en droit français.
- **Article L.4121-1 du Code du Travail, définit les 9 principes de prévention** :
 1. Éviter les risques,
 2. Évaluer les risques,
 3. Combattre les risques à la source : agir en amont,
 4. Adapter le travail à l'homme,
 5. Tenir compte de l'état des techniques,
 6. Substituer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou par ce qui est moins dangereux,
 7. Planifier la prévention en y intégrant la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail,
 8. Prendre des mesures de protection collective prioritairement sur la protection individuelle,
 9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs : information et formation.
- **Décret n°2001-1016 du 05/11/2001** : porte sur la création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.
- **Décret n°2008-1347 du 17/12/2008** : les conditions d'accessibilité du document unique doivent être affichées en place convenable et aisément accessible dans les lieux de travail (art R.4121 -4 du Code du Travail).
- **Loi n°2010-1030 du 09/11/2010** : cette loi introduit, notamment dans le code du Travail et le code de la sécurité sociale, des mesures concernant la pénibilité du parcours professionnel
- **Décret n°2011-354 du 30/03/2011** : porte sur la définition des facteurs de risques professionnels en compte dans le cadre de la prévention de la pénibilité ainsi que du droit à une retraite anticipée pour pénibilité.

Actualité : la loi du 17/08/2015 supprime l'obligation pour l'employeur d'établir une fiche individuelle de prévention des expositions pour chaque travailleur exposé à un ou plusieurs facteurs de pénibilité dépassant certains seuils d'exposition. L'employeur doit déclarer à la caisse de retraite les expositions de travailleurs à la pénibilité de façon dématérialisée. Il peut se rapprocher de sa branche professionnelle pour en assurer l'évaluation par la mise en place d'un compte personnel de prévention de la pénibilité (CPPP).

DEMARCHE METHODOLOGIQUE

► **1ère étape** : Préparer sa démarche d'évaluation.

- a) Associer les salariés à la démarche d'évaluation,
- b) Définir les unités de travail: Administratif, Petite enfance, Entretien

► **2ème étape** : Identifier les dangers, les risques potentiels liés à l'activité et évaluer ces risques

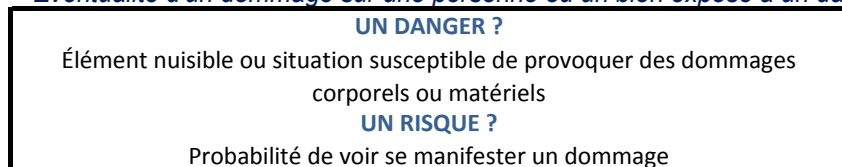
a) Identifier les situations dangereuses ou les dangers liés à chaque unité de travail.

Un danger = *Élément nuisible ou situation susceptible de provoquer des dommages.*

- Observer le poste de travail et son environnement à la recherche de dangers,
- Analyser toutes les tâches réalisées,
- Demander l'avis des opérateurs sur des situations dangereuses (potentielles ou réelles) à leur poste,
- Recherche d'éventuels incidents ou accidents (dommages corporels ou matériel au poste),
- Connaître la nature des produits utilisés et leur éventuelle toxicité.

a) Définir et évaluer les risques

Un risque = *Éventualité d'un dommage sur une personne ou un bien exposé à un danger*



► **3ème étape** : Quantifier et Hiérarchiser les risques

Afin de déterminer les priorités du plan d'actions en fonction de la gravité potentielle et de la probabilité, les risques sont hiérarchisés.

Définir un niveau d'action de prévention prioritaire (critères qualitatifs):



► **4ème étape** : Mettre en place un plan d'action par priorité (criticité), mettre à jour annuellement et réévaluer lors de chaque changement ou amélioration.

Vous trouverez dans le Glossaire en fin de document
la signification de toutes les abréviations citées dans
le document

L'ETABLISSEMENT

Horaire d'ouverture

Effectif total *

Unité de travail	Poste / Nom - Prénom	Type de contrat				Nbre	Horaire de travail
		CDI	CDD	Intérim	autres		

* ne pas remplir ce tableau si présence d'un registre du personnel

Personne extérieure pouvant intervenir dans la structure

Personne référente HSE:

Documents hygiène sécurité existants dans l'entreprise

DOCUMENTS	OUI	NON	CONSEILLE	OBLIGATOIRE
Registre de sécurité (organismes de contrôle)				
Fiche d'entreprise du Médecin du travail (Article D 4624-37 du Code du Travail)				
Fiches de poste (pour chaque poste de l'entreprise)				
Fiches de données de sécurité des produits utilisés				
Registre des Accidents du Travail				
Registre des incidents				
Règlement Intérieur (article L1311-2 du Code du Travail)				
Conventions Collectives				
Dérogations Apprenti				
Document unique d'évaluation des risques professionnels (article R4121-1 du Code du Travail)				

Personnel secouriste (liste)

cf. : Art. R4224-14 à 4224-16 du Code du Travail

Statistiques Accidents du Travail et Maladies Professionnelles reconnues

ANNEE	Nbre AT (avec arrêt)	Nbre AT (sans arrêt)	Maladies Professionnelles déclarées

LISTE DES ORGANISMES de contrôle, de prévention et de formation

Organismes de prévention

<u>ORGANISMES</u>	<u>COORDONNEES</u>
Inspection du travail	
Service de Santé au Travail	

Organismes de contrôle

<u>ORGANISMES</u>	<u>COORDONNEES</u>	<u>PERIODICITE</u>
Incendie		
Electricité		
ventilation et climatisation		
chauffage		
silos		
dératisation insectisation		

Organismes Professionnels

<u>ORGANISMES</u>	<u>COORDONNEES</u>
ALISFA	18-22 avenue Eugène Thomas 94276 LE KREMLIN BICETRE
ACEPP86 (Siège)	15 rue des Quintus 86190 QUINCAY

RISQUES GENERAUX

Ensemble du personnel concerné

Quantification du risque :	→ Notez :	→ Priorité d'action (automatique) :
TRES SATISFAISANT	4	
SATISFAISANT	3	
A AMELIORER	2	
AGIR RAPIDEMENT	1	

Dangers liés à	Facteurs d'exposition	Risques Potentiels	Prévention existante	Quantification du risque				Priorité d'action	PLAN D'ACTION		
				Tres satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Agir rapidement		Actions d'amélioration à entreprendre	Délai	Personne en charge de l'exécution
Au bruit ☐ concerné ☐ non concerné	☐ Isolation phonique insuffisante (surface vitrée importante, grande hauteur sous plafond)	Inconfort Stress	☐ Travail par petits groupes ☐ Aménagement des espaces de travail (cloisons acoustiques...)					0			
Aux déplacements internes (dans le bâtiment) ☐ concerné ☐ non concerné	☐ Escaliers, marches, dénivelé ☐ Sol glissant lors d'intempéries, etc	Glissade Chute	☐ Rampe de sécurité ☐ Rebords de marche antidérapants ☐ Tapis de sol dans l'entrée					0			
A la circulation externe (Parking + alentours) ☐ concerné ☐ non concerné	☐ Croisement véhicules / piétons ☐ Circulation sur les aires de jeux au sein de la structure (sol glissant, sol défectueux)	Heurts Chute	☐ Limitation de vitesse ☐ Signalisation au sol ☐ Parking pour le personnel avec emplacements réservés (marquage...) ☐ Eclairage extérieur ☐ Détecteur de présence (éclairage automatisé)					0			

Dangers liés à	Facteurs d'exposition	Risques Potentiels	Prévention existante	Quantification du risque				Priorité d'action	PLAN D'ACTION		
				Tres satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Agir rapidement		Actions d'amélioration à entreprendre	Délai	Personne en charge de l'exécution
L'éclairage ☐ concerné ☐ non concerné	Intérieur: ☐ Eclairage inadapté (insuffisant, éblouissement...) Extérieur: ☐ Eclairage insuffisant	Fatigue visuelle Chute Stress (seul à la fermeture d'un bâtiment)	☐ Entretien régulier des luminaires					0			
L'électricité ☐ concerné ☐ non concerné	☐ Branchement d'appareils électriques	Electrification Electrocutation	☐ Contrôle périodique des installations électriques par un organisme agréé ☐ Armoire électrique fermée et isolée					0			
L'incendie ☐ concerné ☐ non concerné	☐ Environnement de travail (installation gaz, installation électrique,)	Asphyxie Brûlure	☐ Extincteur ☐ Contrôle annuel des extincteurs par un organisme agréé ☐ Numéros d'appel d'urgence affichés ☐ Panneaux interdiction de fumer					0			

Dangers liés à	Facteurs d'exposition	Risques Potentiels	Prévention existante	Quantification du risque				Priorité d'action	PLAN D'ACTION		
				Tres satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Agir rapidement		Actions d'amélioration à entreprendre	Délai	Personne en charge de l'exécution
Déplacements routiers ☐ concerné ☐ non concerné	☐ Utilisation du véhicule personnel pour les trajets domicile/travail ☐ Utilisation du véhicule personnel ou de société pour les déplacements professionnels (accompagnement groupes d'enfants à l'extérieur, réunion formation)	Accident routier	☐ Pour les véhicules de société : entretien régulier fait par un garage					0			
Ambiances thermiques ☐ concerné ☐ non concerné	☐ Locaux mal isolés (froid l'hiver, chaud l'été) ☐ Locaux avec de nombreuses surfaces vitrées ☐ Autres (à préciser) :	Fatigue Inconfort	☐ Système de climatisation ☐ Eau à disposition ☐ Tenue de travail adaptée					0			
Agents Infectieux ☐ concerné ☐ non concerné	☐ Contact avec le public ☐ Vie de groupe	Contact direct ou indirect avec un agent infectieux	☐ Entretien des locaux ☐ Aération régulière des locaux ☐ Solution Hydroalcoolique ☐ Sensibilisation par affichage au lavage régulier des mains ☐ Surchaussures jetable ou lavable ☐ Information par affichage (pandémie, ...)					0			

Dangers liés à	Facteurs d'exposition	Risques Potentiels	Prévention existante	Quantification du risque				Priorité d'action	PLAN D'ACTION		
				Tres satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Agir rapidement		Actions d'amélioration à entreprendre	Délai	Personne en charge de l'exécution
La charge mentale - activité - organisation - relations sociales ☐ concerné ☐ non concerné	Liée au poste de travail et à la fonction occupée avec des facteurs de risques multiples Exemples : ☐ Fonctionnement et organisation de la structure (système associatif, relations avec la municipalité ...) ☐ Contact avec les familles et les enfants (handicap, comportements, accident, décès ...) ☐ Relation inter-personnel, ☐ Environnement bruyant (cris, pleurs...) ☐ Travail isolé (seul sur la structure) ☐ Eclairage insuffisant à l'extérieur	Stress Fatigue Violence verbale et/ou psychologique Agression Etc...	☐ Fiches de poste ☐ Réunion ☐ Cahier de transmission ☐ Formation ☐ Protocoles ☐ Psychologue externe ☐ Fiche de suivi individuel ☐ Fiche de procédure en cas d'accueil d'urgence d'un enfant ☐ Présence de deux personnes à l'ouverture de l'établissement et à la fermeture (respect du code de la santé publique en présence des enfants) ☐ Après les réunions du soir, organisation de la fermeture des locaux en binome (procédure?) Sécurité entreprise : ☐ Alarme anti-intrusion ☐ Entrée et sortie sécurisées Etc...					0			

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ADMINISTRATIF

Postes de travail	Nombre
A:	
B:	
C:	
D:	
TE: Toute l'Equipe	

Quantification du risque :	→ Notez :	→ Priorité d'action (automatique) :
TRES SATISFAISANT	4	
SATISFAISANT	3	
A AMELIORER	2	
AGIR RAPIDEMENT	1	

* Salarié exposé également pour une partie de son temps aux mêmes dangers et risques que l'unité Petite enfance

Dangers liés à	Personnes exposées	Situations dangereuses	Risques Potentiels	Prévention existante	Quantification du risque				Priorité d'action	PLAN D'ACTION		
					Tres satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Agir rapidement		Action d'amélioration à entreprendre	Délai	Personne en charge de l'exécution
Travail sur écran et à l'ergonomie du poste de travail ☐ concerné ☐ non concerné	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE	Utilisation de l'ordinateur en fonction du poste de travail et des tâches à effectuer. Préciser le matériel utilisé : ☐ PC fixe ☐ Portable ☐ Gestes répétitifs des membres supérieurs lors du travail sur écran. ☐ Travail assis prolongée (posture statique) Autre, à préciser.....	Douleurs des membres supérieurs Douleurs Dorso-lombaires Fatigue visuelle, maux de tête Cervicalgies MP 57 RG *	Matériel adapté ☐ Ecran plat ☐ Siège bureautique réglable ☐ Repose pied ☐ Eclairage adapté (éclairage naturel, store, lampe d'appoint,...)					0			

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dangers liés à	Personnes exposées	Situations dangereuses	Risques Potentiels	Prévention existante	Quantification du risque				Priorité d'action	PLAN D'ACTION		
					Tres satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Agir rapidement		Action d'amélioration à entreprendre	Délai	Personne en charge de l'exécution
La charge mentale - activité - organisation - relations sociales ☐ concerné ☐ non concerné	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE	☐ Travail isolé, ☐ Relations interpersonnelles (collègues, hiérarchie, fournisseurs...) ☐ Autre, à préciser.....	Stress, Fatigue, surmenage						 	0		
	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE								0			

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dangers liés à	Personnes exposées	Situations dangereuses	Risques Potentiels	Prévention existante	Quantification du risque				Priorité d'action	PLAN D'ACTION		
					Tres satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Agir rapidement		Action d'amélioration à entreprendre	Délai	Personne en charge de l'exécution
	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE									0		
	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE									0		
	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE									0		

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

PETITE ENFANCE

Poste de travail et effectif :	Nombre
A:	
B:	
C:	
D:	
TE: Toute l'Equipe	

Quantification du risque :	Note :	Priorité d'action (automatique) :
TRES SATISFAISANT	4	
SATISFAISANT	3	
A AMELIORER	2	
AGIR RAPIDEMENT	1	

* Salarié exposé également pour une partie de son temps aux mêmes dangers et risques que l'unité Administratif

Dangers liés à	Personnes exposées	Situations dangereuses	Risques Potentiels	Prévention existante	Quantification du risque				Priorité d'action	PLAN D'ACTION		
					Tres satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Agir rapidement		Actions d'amélioration à entreprendre	Délai	Personne en charge de l'exécution
L'état du sol ☐ concerné ☐ non concerné	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE	☐ Encombrement du sol (jouets, matériel de motricité, ...)	Chute, glissade.	☐ Rangement régulier					0			
	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE	☐ Utilisation d'un marche-pieds, escabeau (accrochage, stockage,...)	Chute de hauteur	☐ Matériel adapté, conforme et sécurisé					0			

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dangers liés à	Personnes exposées	Situations dangereuses	Risques Potentiels	Prévention existante	Quantification du risque				Priorité d'action	PLAN D'ACTION		
					Tres satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Agir rapidement		Actions d'amélioration à entreprendre	Délai	Personne en charge de l'exécution
La manutention manuelle ☐ concerné ☐ non concerné	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE	☐ Portage des enfants ☐ Déplacement des mobiliers, matériels, pour les activités ☐ Installation des dortoirs ☐ Manutention des contenants (cantine) ☐ Chargement/ Déchargement des véhicules pour les interventions extérieures (matériel pédagogique et éducatif)	Douleurs dorso-lombaires, TMS,	☐ Escalier pour accéder aux tables de change ☐ Lits réglables en hauteurs avec barrières escamotables ☐ Bacs de rangement sur roulettes ☐ Mobilier sur roues autobloquantes ☐ Chariot à roulettes pour la cantine ☐ Soulèvement/ Déplacement à deux du matériel					0			
Les Gestes et postures ☐ concerné ☐ non concerné	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE	☐ Postures contraignantes liées à l'activité de travail et au mobilier inadapté à l'adulte ☐ Sollicitation des membres supérieurs (épaules, coudes, poignets) en fonction des tâches : préparation, aide à la prise des repas, mise en place des tables, changes, ... ☐ Travail debout, piétinement	Douleurs lombaires, douleurs des membres supérieurs et/ou inférieurs MP 57 RG *, TMS.	☐ Formation ☐ Mobilier et matériel adapté en fonction des diverses activités					0			
L'utilisation de machines, outils et autres matériels professionnels ☐ concerné ☐ non concerné	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE	☐ Outils coupants ☐ Bris de verre ☐ Matériel pour chauffer, réchauffer les repas	Coupures, Brûlures,...	☐ Gants thermiques					0			

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dangers liés à	Personnes exposées	Situations dangereuses	Risques Potentiels	Prévention existante	Quantification du risque				Priorité d'action	PLAN D'ACTION		
					Tres satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Agir rapidement		Actions d'amélioration à entreprendre	Délai	Personne en charge de l'exécution
Travail sur écran et à l'ergonomie du poste de travail ☐ concerné ☐ non concerné	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE	Utilisation journalière en discontinu de l'ordinateur Préciser le matériel utilisé : ☐ PC fixe ☐ Portable ☐ Gestes répétitifs des membres supérieurs lors du travail sur écran. ☐ Travail assis prolongée (posture statique) ☐ Autre, à préciser:	Douleurs des membres supérieurs Douleurs Dorso-lombaires Fatigue visuelle, maux de tête Cervicalgies MP 57 RG *	Matériel adapté ☐ Ecran plat ☐ Siège bureautique réglable ☐ Repose pied ☐ Eclairage adapté (éclairage naturel, store, lampe d'appoint,...)					0			
L'utilisation, la manipulation et le transport de produits chimiques ☐ concerné ☐	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE	☐ Utilisation de produits chimiques pour l'entretien des sols et surfaces ☐ Utilisation de produits d'hygiène	Brûlures chimiques, irritations, allergies cutanées et/ou respiratoires MP65 RG *	☐ Stockage des produits dans un endroit approprié ☐ Fiches de Données de Sécurité des produits utilisés ☐ Gants adaptés aux produits manipulés					0			
La qualité de l'air ☐ concerné ☐	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE	☐ Odeurs désagréables liées aux changes, soins, toilettes, gestion des déchets... ☐ Utilisation de produits d'entretien ou de désinfection (odeurs, vapeurs) ☐ Autre, à préciser:	Inconfort Affections respiratoires et cutanées : rhinites et asthmes professionnels	☐ Aération des locaux ☐ Vidage des poubelles réguliers ☐ Poubelles spécifiques pour couches					0			

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dangers liés à	Personnes exposées	Situations dangereuses	Risques Potentiels	Prévention existante	Quantification du risque				Priorité d'action	PLAN D'ACTION		
					Tres satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Agir rapidement		Actions d'amélioration à entreprendre	Délai	Personne en charge de l'exécution
Les agents infectieux, parasitaires, mycosiques et biologiques ☐ concerné ☐ non concerné	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE	☐ Contact avec les selles, les urines (toilette, change) ☐ Contagion vie de groupe ou pandémie (poux, gale, ...) ☐ Mauvaise hygiène ☐ Contact avec le linge souillé (linge de lit, serviettes de toilettes, vêtements, couches lavables...) ☐ Vomissement ☐ Sang ☐ Vidage des poubelles	Contamination par contact direct ou indirect MP diverses *	☐ Lavage des mains régulier ☐ Gants ☐ Masque ☐ Protocole AES ☐ Poubelles équipées de sacs plastiques ☐ Sac de linge biodégradable ☐ Vaccinations à jour					0			
La charge mentale - activité - organisation - relations sociales ☐ concerné ☐ non concerné	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE	☐ Respect des prescriptions médicales, des régimes spécifiques ☐ Conciliation vie personnelle et vie professionnelle (réunions le soir...)	Stress	☐ Affichage ☐ Planification des réunions dans le temps					0			
	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE								0			

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dangers liés à	Personnes exposées	Situations dangereuses	Risques Potentiels	Prévention existante	Quantification du risque				Priorité d'action	PLAN D'ACTION			
					Tres satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Agir rapidement		Actions d'amélioration à entreprendre	Délai	Personne en charge de l'exécution	
	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE									0			
	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE								0				
	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE								0				

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ENTRETIEN MENAGER

Poste de travail et effectif :

Nombre

A:	
B:	
C:	
D:	
TE: Toute l'Equipe	

Quantification du risque : Notez : Priorité d'action (automatique) :

TRES SATISFAISANT	4	
SATISFAISANT	3	
A AMELIORER	2	
AGIR RAPIDEMENT	1	

Dangers liés à	Personnes exposées	Situations dangereuses	Risques Potentiels	Prévention existante	Quantification du risque				Priorité d'action	PLAN D'ACTION		
					Tres satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Agir rapidement		Actions d'amélioration à entreprendre	Délai	Personne en charge de l'exécution
Travail en hauteur ☐ concerné ☐ non concerné	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE	☐ Utilisation d'un marche-pieds, d'un escabeau... pour toutes interventions	Chute de hauteur	☐ Matériel adapté, conforme et sécurisé ☐ Perche télescopique ☐ Sous traitance de l'entretien des vitres...					0			
La manutention manuelle ☐ concerné ☐ non concerné	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE	☐ Déplacement et soulèvement du mobilier et du matériel d'entretien ☐ Manutention et vidage des poubelles ☐ Déplacement des contenants	Douleurs dorso-lombaires, TMS,	☐ Chariot d'entretien à roulettes					0			

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dangers liés à	Personnes exposées	Situations dangereuses	Risques Potentiels	Prévention existante	Quantification du risque				Priorité d'action ☐ Vert ☐ Jaune ☐ Orange ☐ Rouge	PLAN D'ACTION		
					Tres satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Agir rapidement		Actions d'amélioration à entreprendre	Délai	Personne en charge de l'exécution
Les Gestes et postures ☐ concerné ☐ non concerné	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE	☐ Gestes répétitifs des membres supérieurs avec contraintes posturales, (dos penché, dos courbé,...) ☐ Travail debout en permanence, piétinement et/ou nombreux déplacements	Douleurs lombaires, douleurs des membres supérieurs et/ou inférieurs, MP 57 RG *, TMS.	☐ Formation ☐ Matériel adapté					0			
La qualité de l'air ☐ concerné ☐ non concerné	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE	☐ Dépoussiérage des meubles ☐ Utilisation de produits d'entretien ☐ Autre, à préciser:	Affections respiratoires et cutanées : rhinites et asthmes professionnels, MP65RG * MP66RG *	☐ Aération des locaux ☐ Lingettes anti-statique ☐ Entretien des VMC et grilles de ventilation					0			

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dangers liés à	Personnes exposées	Situations dangereuses	Risques Potentiels	Prévention existante	Quantification du risque				Priorité d'action	PLAN D'ACTION		
					Tres satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Agir rapidement		Actions d'amélioration à entreprendre	Délai	Personne en charge de l'exécution
L'utilisation, la manipulation et le transport de produits chimiques ou d'agents chimiques dangereux ☐ concerné ☐ non concerné	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE	☐ Utilisation de produits chimiques pour l'entretien des sols et des surfaces	Brûlures chimiques, irritations, allergies cutanées et/ou respiratoires MP65 RG *	☐ Stockage des produits dans un endroit approprié ☐ Fiches de Données de Sécurité des produits utilisés ☐ Gants adaptés aux produits manipulés					0			
Les agents infectieux, parasitaires, mycosiques et biologiques ☐ concerné ☐ non concerné	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE	☐ Nettoyage des sanitaires ☐ Manipulation des poubelles ☐ Contact avec le linge souillé (torchons, lingettes, ...) Autre, à préciser:	Contamination par contact direct ou indirect	☐ Gants ☐ Poubelles équipées de sacs plastiques					0			

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dangers liés à	Personnes exposées	Situations dangereuses	Risques Potentiels	Prévention existante	Quantification du risque				Priorité d'action	PLAN D'ACTION		
					Tres satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Agir rapidement		Actions d'amélioration à entreprendre	Délai	Personne en charge de l'exécution
												
La charge mentale - activité - organisation - relations sociales ☐ concerné ☐ non concerné	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE	☐ Travail isolé (intervention seule dans la structure en dehors des heures d'ouverture)	Stress Agression Divers accidents	☐ Dispositif de travailleur isolé (collier ou système d'alarme sur téléphone) ☐ Organisation interne (envoi d'un SMS au moment de la débauche) ☐ Référent en cas d'urgence					0			
	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE								0			

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dangers liés à	Personnes exposées	Situations dangereuses	Risques Potentiels	Prévention existante	Quantification du risque				Priorité d'action	PLAN D'ACTION		
					Tres satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Agir rapidement		Actions d'amélioration à entreprendre	Délai	Personne en charge de l'exécution
	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ TE								0			

SYNTHESE PLAN D'ACTIONS

- Hiérarchiser la mise en place de mesures de prévention en fonction des priorités d'actions
- Ajouter autant de lignes que d'actions à suivre
- Commenter chaque ligne en expliquant l'avancement si l'action est faite en plusieurs fois

Priorité: **TRES SATISFAISANT 4** **SATISFAISANT 3** **A AMELIORER 2** **AGIR RAPIDEMENT 1**

Unité	Actions à mettre en place	Délai	Commentaires
RISQUES GENERAUX			

Unité	Actions à mettre en place	Priorité	Responsable de l'action	Délai	Commentaires
ADMINISTRATIF					

Unité	Actions à mettre en place	Priorité	Responsable de l'action	Délai	Commentaires
PETITE ENFANCE					

Unité	Actions à mettre en place	Priorité	Responsable de l'action	Délai	Commentaires
ENTRETIEN					

Glossaire

AT	<i>Accident du Travail</i>
CDD	<i>Contrat à Durée Déterminée</i>
CDI	<i>Contrat à Durée Indéterminée</i>
CE	<i>Communauté Européenne</i>
MP	<i>Maladie Professionnelle</i>
PRAP	<i>Prévention des risques liés à l'activité physique</i>
RG	<i>Régime Général</i>
RPS	<i>Risque Psycho-Sociaux</i>
TMS	<i>Troubles Musculo-Squelettiques</i>

Liste (non exhaustive) des maladies professionnelles potentielles

- **Tableau MP n°40 RG** : *Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques : Mycobacterium avium/intracellulaire, Mycobacterium kansasii, Mycobacterium xenopi, Mycobacterium marinum, Mycobacterium fortuitum*
- **Tableau MP n°45 RG** : *Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E*
- **Tableau MP n°54 RG** : *Poliomyélite*
- **Tableau MP n°55 RG** : *Affections professionnelles dues aux amibes*
- **Tableau MP n°57 RG** : *Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail*
- **Tableau MP n°65 RG** : *Lésions eczématiformes de mécanisme allergique*
- **Tableau MP n°66 RG** : *Rhinite et asthmes professionnels*
- **Tableau MP n°76 RG** : *Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile*
- **Tableau MP n°80 RG** : *Kératoconjunctivites virales*
- **Tableau MP n°95 RG** : *Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)*
- **Tableau MP n°98 RG** : *Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes*